

28.05.2010 – 13:15 Uhr

Le monopole des étoiles est inadmissible Une victoire de plus pour GastroSuisse : La cour de cassation confirme le jugement du tribunal de commerce

Zürich (ots) -

La cour de cassation du canton de Zurich confirme par son jugement du 25 mai 2010, publié aujourd'hui dans le cadre du procès des étoiles, la décision motivée du tribunal de commerce du canton de Zurich du 6 février 2009. C'est déjà la deuxième cour qui arrive à la même conclusion : le monopole de l'utilisation des étoiles pour la classification hôtelière est inadmissible. Dès l'entrée en vigueur du jugement, GastroSuisse utilisera les étoiles dans son propre système de catégorisation répondant aux exigences de notre temps.

GastroSuisse, la Fédération nationale de l'hôtellerie-restauration accueille avec grande satisfaction la décision de la cour de cassation de Zurich. Le recours en annulation d'hotelleriesuisse a été rejeté. Dans son résultat, la cour de cassation confirme entièrement le jugement du tribunal de commerce. Elle a simplement effectué une légère retouche aux considérants du tribunal de commerce. Selon l'interprétation de la cour de cassation également, un monopole des étoiles, utilisées dans le monde entier depuis une centaine d'années, n'est donc pas autorisé. Ceci confirme l'attitude claire du tribunal de commerce du canton de Zurich, qui était déjà arrivé dans sa décision du 6 février 2009 à la même constatation.

Depuis avril 2006, GastroSuisse se bat, au nom de ses membres, pour l'introduction d'un nouveau système de catégorisation répondant aux exigences de notre temps sur la base des étoiles. Par mesure de prévoyance, la fédération de branche avait, depuis mai 2006, l'interdiction d'utiliser les étoiles dans son propre système de catégorisation. Ceci a entravé la pénétration du marché du système et causé de grands dommages à la branche entière.

La Société suisse des hôteliers, hotelleriesuisse, une association de droit privé, sans mandat de l'Etat, essaye depuis des années, à tout prix de monopoliser le symbole des étoiles. Au regard des décisions claires aussi bien du tribunal de commerce que de la cour de cassation du canton de Zurich, Il faut espérer que l'association abandonne désormais ses efforts de blocus.

Non seulement la branche, mais aussi les clients profitent de l'abolition du monopole des étoiles. Les près 4 000 établissements de la petite et moyenne l'hôtellerie suisse voient s'ouvrir de nouvelles possibilités de positionnement sur le marché et d'assurance de la qualité. Une plus grande offre d'établissements catégorisés est mise à la disposition des clients.

GastroSuisse est la Fédération nationale leader de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. Près de 21'000 membres (hôtels, pensions, auberges, restaurants et cafés), organisés dans 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, font partie de la plus grande association d'employeurs de la branche en Suisse.

Contact:

Renseignements complémentaires:

GastroSuisse, Marketing et communication, Brigitte Meier-Schmid,
téléphone 044 377 53 53, maco@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100604486> abgerufen werden.